

# INFORMATION INSCRIPTION

## MONITEUR ÉDUCATEUR DIPLOME DE NIVEAU 4

*Formation initiale et continue*

**Marseille**

**2026-2028**

## 1 - PUBLIC CONCERNÉ

---

- Formation ouverte aux **personnes en continuité de parcours scolaire ou aux demandeurs d'emploi**. Formation subventionnée par le Conseil Régional. Cette formation n'ouvre pas droit à une rémunération mais à une bourse ou indemnité versée mensuellement par le Conseil Régional en regard de la situation de l'étudiant. **5 places** sont proposées sur cette session.
- Formation ouverte aux **personnes salariées** dont l'employeur ou un organisme financeur (OPCO, TRANSITION PRO ...) prend en charge l'intégralité du coût de la formation.

Coût de formation pour un cursus complet : 13 300 €

Coût de la formation par bloc de compétence :  
BC1 : 5 880 €  
BC2 : 5 320 €  
BC3 : 2 100 €

- Formation ouverte aux **personnes en contrat d'apprentissage**, en lien avec le CFA des métiers du Social (GIAPATS) : modalités d'inscription et d'admission sur le site du GIAPATS.

## 2 - LIEU DE LA FORMATION

---

IRTS PACA CORSE  
Les Flamants  
10 Avenue Alexandre Ansaldi  
13014 Marseille

## 3 - CONDITIONS D'ADMISSION

---

La formation DEME est accessible aux candidats inscrits dans une démarche d'acquisition de la certification globale ou dans une démarche d'acquisition de blocs de compétences.

Pour entrer en formation, les candidats doivent remplir l'ensemble des conditions suivantes :

1. Présenter dans les délais un dossier d'inscription conforme et complet
2. Remplir l'une des 2 conditions suivantes :
  - Réussir l'épreuve orale d'admission (entretien de 30 mn)
  - Bénéficier d'une admission de droit en formation et d'un entretien de positionnement conforme.

NB : relèvent d'une admission de droit en formation et bénéficient d'un entretien de positionnement, les candidats concernés par les situations suivantes :

- *Les lauréats de l'Institut de l'engagement*

- Les candidats ayant signé un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation au sein d'établissements et services sociaux et médico-sociaux
- Les candidats ayant déjà acquis un ou plusieurs domaines et/ou blocs de compétences du diplôme d'Etat de moniteur éducateur relevant des dispositions de l'arrêté du 5 juillet 2024 relatif au diplôme d'Etat de moniteur éducateur.
- Les candidats ayant déjà préalablement acquis un ou plusieurs blocs de compétences du diplôme d'Etat de moniteur éducateur prévu par les dispositions du présent arrêté.

Le règlement d'admission de l'établissement de formation précise les modalités d'admission ainsi que la durée de validité de la sélection. Il est communiqué au candidat sur demande conformément à l'article R. 451-2 du code de l'action sociale et des familles en amont des épreuves d'admissibilité ou est disponible sur le site internet de l'institut.

Quel que soit le cursus retenu (cursus complet ou formation par blocs de compétences), les épreuves d'admission ou de positionnement, selon la situation du candidat, restent obligatoires.

## 4 - COÛT DES ÉPREUVES D'ADMISSION :

Formation continue : 80 €

## 5 - INSCRIPTION

<b>Inscription</b>	Jusqu'au 17 juin 2026
<b>Réunion d'information en visio</b>  <i>Inscription sur le site internet de l'IRTS. Un lien de connexion sera envoyé après inscription</i>	Mercredi 04/03/2026 de 12h à 13h Mardi 07/04/2026 de 12h à 13h Mercredi 06/05/2025 de 12h à 13h
<b>Épreuve d'admission</b>	Jeudi 02 juillet 2026 IRTS PACA Corse 10 Avenue Alexandre Ansaldi 13014 Marseille
<b>Résultats</b>	Lundi 6 juillet 2026 Résultats envoyés par mail
<b>Début de la formation</b>	<b>Septembre 2026</b> IRTS PACA Corse 10 Avenue Alexandre Ansaldi 13014 Marseille

## 6 - CONSTITUTION DU DOSSIER

---

Les candidatures devront être enregistrées en ligne AU PLUS TARD le 17 juin 2026

Pour tout renseignement, merci d'adresser vos demandes à :

[scolarite@irts-pacacorse.com](mailto:scolarite@irts-pacacorse.com)

**Pièces OBLIGATOIRES constitutives du dossier de sélection pour tous les candidats :**

- Inscription dématérialisée
- Photocopie d'une pièce d'identité
- Curriculum Vitae détaillé
- Note de parcours (Consigne ci-dessous)
- Justificatif éventuel d'une admission de droit (pour les candidats relevant d'une des conditions détaillées dans l'article 3 : conditions d'admission)
- Si vous souhaitez bénéficier d'un aménagement d'épreuve (tiers temps, présence d'un tiers, équipement spécifique), contact et documents justificatifs : [handicap-inclusion@irts-pacacorse.com](mailto:handicap-inclusion@irts-pacacorse.com)

Consigne note de parcours

*Vous vous engagez dans un parcours et un projet professionnel ... Vous êtes porteur d'une histoire qui vous est propre, de savoirs, d'expériences, de rencontres ...*

*En deux ou trois pages, présentez votre parcours personnel et/ou professionnel et les raisons de votre engagement en formation : ce qui vous définit, vous motive, le sens donné à une formation en travail social, vos attentes éventuelles quant à la formation, les qualités et ressources que vous pensez pouvoir mobiliser en formation et en tant que travailleur social.*

*Pour éclairer vos propos et soutenir votre réflexion, vous pouvez aussi vous appuyer si vous le souhaitez, sur un support de votre choix (un livre, un article, un documentaire, une BD, une expérience personnelle ou professionnelle, un film, une rencontre, un support personnel, une expérience agréable : une émotion, un souvenir...).*

*N'hésitez pas à expliciter les raisons de ce choix, l'intérêt que cela a eu pour vous.*

*Le point de départ de ce travail est de vous mettre dans une démarche d'écriture. Le point d'arrivée est de vous lire et d'échanger avec vous, à l'oral, sur votre parcours et projet de formation professionnelle.*

*La note de parcours n'est pas notée. La seule contrainte est de produire un écrit personnel, construit et cohérent.*